



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2013

N° 2013-05-30-06

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 30 mai 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 21 mai 2013

Date d'affichage de la convocation : 21 mai 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. FAUCONNET – Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET - M. CAILLOT - Mme LEFORT - Mme THILLY – Mme MASSON – M. ANTUNES – Mme CORREIA – M. BESSON.

<u>EXCUSES</u> :	Mme ROLLET	donne pouvoir à	Mme LE LAY
	Mme DORTA	donne pouvoir à	Mme DETERM
	Mme MOREAU	donne pouvoir à	Mme STEVENOT
	M. CARRASCO	donne pouvoir à	M. ANTUNES

ABSENTS : M. LHENRY
Mme GABREL
M. SMITH
M. CHOUARD
M. JOSEPH

<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Membres présents</u> :	20
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	24

Secrétaire de séance : Brigitte MASSON

6/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il convient de nous prononcer sur les demandes de subventions des associations.

Le soutien aux associations se concrétise essentiellement par :

- la mise à disposition de personnels et de matériels municipaux lors de manifestations afin d'assurer la logistique.
- la mise à disposition de locaux municipaux ou de salles municipales (créneaux horaires réguliers), à titre gracieux ou à un tarif préférentiel de location.
- le versement de subventions de fonctionnement et ponctuellement de subventions d'équipement.

Les crédits inscrits au budget principal de cette année au titre des subventions aux associations sont de :

- 20 000 € en fonctionnement,
- 2 000 € en investissement.

La base de calcul du montant des aides varie selon la nature des associations soutenues.

1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ORDINAIRE**1.1. ASSOCIATIONS DE FAGNIERES****1.1.1. Associations à vocation sportive**

Selon les critères fixés : attribution de points liée au nombre, au domicile et à l'âge des membres, à l'encadrement, au niveau de compétition. (Valeur du point 2013 : 0,04998529 €)

Associations		
Le Têtard	2 010	120.00 €
COC Lutte	29 330	1 466.07 €
Jeanne d'Arc Archery	8 520	425.87 €
Karaté	33 145	1 656.76 €
ESF	64 985	3 248.29 €
USEP	1 690	120.00 €
TOTAL	139 680	7 037.00 €

1.1.2. Associations à vocation culturelle, de loisirs et de solidarité

Forfait de 125 € auquel s'ajoute une variable basée sur le nombre et l'âge des adhérents :

- 4.19 € par adhérent de moins de 20 ans ;
- 2.07 € par adhérent de plus de 20 ans.

AFR	286.46 €
APELIES	160.19 €
Automne ensoleillé	160.19 €
Boutons nacrés	125.00 €
Les Calandres pétillantes	180.89 €
CFSL	352.70 €
Club Canin	125.00 €
Club Pénélope	125.00 €
Comité des Fêtes de Fagnières	625.94 €
Du coton et des aiguilles	137.42 €
Et Vie Danse	504.02 €
FNACA	207.80 €
Marne Mah Jong Fagnières	154.03 €
Miesgui	182.96 €
O.S.L.C.F	125.00 €
Radio Club F8KHO	164.43 €
Secouriste français Croix Blanche	145.70 €
Scrabble U.A.I.C.F.	199.52 €

Sous total **3 962.25 €**

1.1.3. Associations à vocation scolaire

Coopérative école primaire des Tilleuls 1 500 € forfait informatique, 320 € divers	1 820.00 €
Coopérative école maternelle des Tilleuls Fonctionnement général 60 € par classe X 3 classes	180.00 €
Coopérative maternelle des Collines Fonctionnement général 60 € par classe X 4 classes	240.00 €
F.S.E CES L.Grignon	150.00 €

Sous total **2 390.00 €**

1.1.4. Associations extérieures

Prévention routière	150.00 €
Fondation pour la recherche médicale	472.00 €
Amis de nos Eglises	65.00 €
Société des courses (Grand prix de la ville de Fagnières)	450.00 €

Sous total **1 137.00 €**

Total des subventions de fonctionnement ordinaires **14 276.25 €**

2. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE

Le CRMC a sollicité une subvention exceptionnelle pour le financement de ses activités annuelles 2013 basées sur des productions théâtrales et des expositions en art plastique.

Le coût de ce projet s'élève à 11 700 €.

Le CRMC sollicite une subvention de 25 %, soit 2 925 €.

Au vu des crédits disponibles et des subventions à verser ultérieurement (brocante et classe de découverte de l'école primaire), la subvention accordée au CRMC est fixée à 300.00 €

Total des subventions de fonctionnement exceptionnelles	300.00 €
---	-----------------

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	14 576.25 €
--	--------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

VU l'avis favorable de la commission jeunesse, éducation et relations avec les associations ;

OUI l'exposé qui précède

DECIDE d'attribuer les subventions tel que définies dans l'exposé ci-dessus.

M. SARTELET, M. ANTUNES, Mme MILLOT et Mme CORREIA, présidents d'associations, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Résultat du vote :

- Voix pour : 20

- Voix contre : -

- Abstentions : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX